

Profil du délinquant résidant dans un centre résidentiel communautaire

Le district de libération conditionnelle de l'intérieur-Nord, dont le bureau de troupe à Prince-George (Colombie-Britannique), s'occupe de la surveillance des libérés conditionnels dans l'ensemble du Yukon et de la Colombie-Britannique, à l'exclusion du sud-est de la province et de l'île de Vancouver. Le district assure la surveillance d'en moyenne 265 libérés conditionnels fédéraux. En tout, 93 lits sont mis à la disposition des libérés conditionnels dans des centres résidentiels communautaires. Les services de résidence communautaire sont assurés par sept associations établies à Prince-George, à Kelowna, à Vernon et à Whitehorse.

Le Service correctionnel du Canada et le personnel des centres résidentiels communautaires font fréquemment des observations subjectives au sujet des caractéristiques générales des libérés conditionnels qui habitent les centres résidentiels communautaires. L'élaboration de programmes et de services en fonction de ces hypothèses donne parfois lieu à la création d'un service ou d'un programme qui ne convient pas aux besoins des libérés conditionnels. Il serait judicieux, aux fins décisionnelles, de disposer de données plus objectives.

Un projet de recherche a été amorcé au mois de janvier 1992 dans le but de dresser le profil des clients de chaque centre résidentiel communautaire. Des indicateurs divers ont été contrôlés dans chaque cas afin de dégager le portrait du client « typique ».

Les caractéristiques démographiques sont notées à l'arrivée au centre résidentiel communautaire de chaque délinquant: son âge, ses origines raciales, son niveau de scolarité, ses capacités professionnelles, ses problèmes attestés (facteurs criminogènes exposés en détail dans le modèle de planification des activités), les conditions de libération, l'établissement effectuant la mise en liberté, le motif d'inculpation et l'endroit où la sentence a été rendue. On demande également aux délinquants pourquoi ils ont choisi ce centre résidentiel communautaire plutôt qu'un autre.

Lorsqu'ils quittent le centre résidentiel communautaire, on demande aux délinquants quels problèmes ont été réglés pendant leur séjour au centre, la raison de leur départ et, en cas de suspension, les motifs de la suspension.

Ces renseignements sont consignés par chaque centre résidentiel communautaire, compilés par le bureau de district et retournés sous forme de rapport trimestriel aux centres résidentiels communautaires. Les exploitants des centres résidentiels communautaires, qui collaborent étroitement entre eux, mettent en commun tous les résultats des recherches. La compilation graphique des données donne donc un portrait précis des libérés conditionnels qui fréquentent chaque centre et permet de comparer facilement tous les indicateurs entre centres résidentiels communautaires.

Les données ont plusieurs utilisations. Les résultats de recherche constituent un outil supplémentaire pour cerner les besoins en matière de programmes à l'échelle du district. Par exemple, le rapport de la première période a fait ressortir une nette différence de niveau de scolarité entre les personnes résidant dans les centres des environs de Prince-George (24 p. 100 des délinquants avaient un niveau de scolarité inférieur à la 8e année) et ceux de la région de Kelowna et Vernon, où seulement 5 p. 100 des

délinquants n'avaient pas dépassé le cap de la 8e année à l'école. Même si les données n'expliquent pas les raisons d'écart comme celui-là, elles cernent les aspects qui devraient faire l'objet d'études plus poussées.

L'exploitant du centre résidentiel communautaire est le mieux placé pour voir si les services et les programmes offerts par le centre correspondent aux besoins des gens qu'ils dessert. La comparaison des données provenant d'un centre avec celles d'autres centres résidentiels communautaires constitue un excellent moyen de repérer les problèmes et de planifier en conséquence. Par exemple, si on constate dans un centre résidentiel communautaire qu'un nombre disproportionné, par rapport aux autres centres, de délinquants sont illégalement en liberté, il faut se pencher sur la raison du phénomène. De même, un centre qui éprouve de la difficulté à attirer des clients en nombre suffisant pourrait comparer les méthodes qu'il emploie pour attirer la clientèle à celles d'autres centres qui n'ont pas de difficulté à ce point de vue. Le premier centre serait alors à même de modifier sa stratégie de commercialisation.

Le projet de recherche se poursuit. Le profil du délinquant qui réside dans un centre résidentiel communautaire se précisera avec le temps. On s'attend que le profil devienne un outil précieux pour le Service correctionnel du Canada et les exploitants de centres résidentiels communautaires du district.